

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue le mardi, 4 novembre 2025 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire, situé au 227 rue Principale, Saint-Dominique-du-Rosaire:

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Christian Legault	Maire	
Monsieur Marcel Jean	Conseiller	No : 1
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Monsieur Claude Lord	Conseiller	No : 6

ABSENT :

Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
----------------------------	-------------	--------

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Christian Legault.

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, greffière-trésorière.

Ordre du jour

- 1.1 RENONCIATION DE L’AVIS DE CONVOCATION (*ARTICLE 157 CM*)
- 1.2 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 1.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 225-25
- 1.4 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 225-25
- 1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.6 LEVÉE DE LA SÉANCE

1.1 RENONCIATION DE L’AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CM)

143-11-25

RENONCIATION DE L’AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CM)

ATTENDU QUE selon l’article 156 du Code municipal, une municipalité doit transmettre l’avis de convocation aux membres du conseil municipal au moins 2 jours avant la séance extraordinaire;

ATTENDU QUE selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), l’avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

ATTENDU QUE selon l’article 157 du Code municipal advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y soient présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l’article 156 du Code municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renoncer aux formalités de l’Article 156 du Code municipal.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

144-11-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 225-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 76 180\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 125-10

145-11-25 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 225-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 76 180\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 125-10

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Madame la conseillère Pierrette Morin, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 225-25 décrétant un emprunt de 76 180\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du Règlement 125-10..

1.4 DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 225-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 76 180\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 125-10

146-11-25 DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 225-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 76 180\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 125-10

Il est, par la présente, déposé par Madame la conseillère Pierrette Morin, le projet du règlement numéro 225-25 intitulé Règlement 225-25 décrétant un emprunt de 76 180\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du Règlement d'emprunt numéro 125-10 qui sera adopté à une séance subséquente.

1.5 PÉRIODE QUESTIONS

1.6 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h20

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Legault